

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateurs de produit**

Nom du produit: APP Primer Filler

Code Produit: 020710

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Primaire Antirouille

utilisations déconseillées: autre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: APP Sp. z o. o.
ul. Przemysłowa 10, 62 – 300 Września, POLAND
Tel. +48 (061) 437 00 00
Fax. +48 (061) 437 91 37
app@app.com.pl
www.app.com.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+48 (61) 437 00 00

Date of issue: 2024.11.29

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008



GHS02



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Contient:

Isobutanol

Xylène

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen 700-1100)

Acétate de n-butyle

d'une exposition prolongée.

Mention d'avertissement

Danger

	FIC-HE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 202411.29	APP Primer Filler	Page 2 z 8

Pictogramme:



GHS02



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

UN:1263

VOC (2004/42/EC, IIc 780)<780 g/l

Aucune information sur le respect des critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006 (REACH). Aucun test n'a été effectué. Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus dans la liste établie conformément à l'art. 59 article 1 comme ayant propriétés perturbatrices endocriniennes ou ingrédients ayant des propriétés perturbatrices fonctionnement du système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement 2017/2100/UE ou Règlement 2018/605/UE à une concentration égale ou supérieure à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

-

3.2. Mixture

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Conc.	CAS No	Index No	EC No	Classification:
Xylène REACH Reg No 01-21194882216-32	10-25%	1330-20-7	601-022-00-9	215-525-7	GHS02; GHS07 FlamLiq.3: H226 AcuteTox.4: H312 AcuteTox.4: H332 SkinIrrit.2: H315 EyeIrrit2: H319 AspTox1: H304 STOT RE2: H373
2-méthylpropan-1-ol; Isobutanol REACH Reg. No 01-2119484609-23	20-25%	78-83-1	603-108-00-1	201-148-0	GHS02; GHS05; GHS07 Dgr Flam. Liq. 3: H226 STOT SE 3: H335 Skin Irrit. 2: H315 Eye Dam. 1: H318 STOT SE 3: H336
Acétate de butyle REACH Reg. No 01-2119485493-29	3-<10 %	123-86-4	607-025-00-1	204-658-1	GHS02; GHS04 Flam.Liq.3: H226 STOT SE3: H336 EUH066
Zinc bis [orthophosphate (V)] REACH Reg. No 01-2119485044-40	2,5-<10 %	7779-90-0	030-011-00-6	231-944-3	GHS09 AquaticChronic1: H410 AquaticAcute: H400
Produit réactionnel du bisphénol A avec de l'épichlorhydrine; Résine époxy	3-<10%	25068-38- 6	603-074-00-8	500-033-5	GHS07; GHS09 Eye Irrit.2: H319 Skin Irrit.2: H315 Skin Sens.1: H317 Aquatic Chronic: H411

		FIC-HE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ			
		conformément au Règlement (CE) No 2020/878			
Date de révision: 202411.29		APP Primer Filler			Page 4 z 8
Ethylbenzène REACH Reg No 01-2119489370-35	3-<10%	100-41-4	601-023-00-4	202-849-4	GHS02; GHS07 ; GHS08 Flam. Liq.2: H225 AspTox1: H304 STOT RE2: H373 Acute Tox.4: H332 SkinIrrit2: H315 EyeIrrit2: H319 STOT SE3: H335
Ethanol REACH Reg No 01-2119457610-43	<2,5%	64-17-5	603-002-00-5	200-578-6	GHS02 ; GHS07 Flam.Liq.2: H225 EyeIrrit2: H319
Oxyde de zinc	<1%	1314-13-2	030-013-00-7	215-222-5	GHS09 AquaticChronic1: H410 AquaticAcute: H400
Dolomie	<10%	16389-88-1	-	240-440-2	-
Tétroxyde de trifer	<10%	1317-61-9	brak	215-277-5	-
Acétate de 2-butoxyéthyle REACH Reg. No: 01-2119475112-47	<10%	112-07-2	607-038-00-2	203-933-3	GHS07 AcuteTox4: H302 AcuteTox4: H312 AcuteTox4: H332

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Présenter la fiche de données de sécurité à un médecin. En cas d'exposition aux vapeurs et aérosols du produit transporter la victime dans une pièce bien ventilée – consulter un médecin.

a) inhalation : transporter la victime immédiatement dans une pièce bien ventilée ; mettre la victime dans une position inclinée, desserrer les vêtements, vérifier si dans la bouche de la victime il n'y a aucuns objets ou des sécrétions qui

rendent la respiration difficile ; si la victime ne respire pas, effectuer la respiration artificielle ; consulter immédiatement un médecin.

b) contact cutané : enlever les vêtements contaminés ; laver la peau contaminée abondamment avec de l'eau et savon ; ne pas utiliser pour le lavage de la peau de solvant ou d'autres diluant ; graisser la peau lavée avec de la crème grasse ; si une irritation cutanée se produit, consulter un médecin.

c) contact oculaire : rincer les yeux contaminé en maintenant les paupières ouvertes, avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, éviter un fort courant d'eau qui pourrait provoquer les blessures de la cornée ; en cas de brûlure persistante ou d'irritation, consulter un médecin ; ne pas utiliser les fluides de lavage pour les yeux ou de pommades avant la consultation avec le médecin ; si la victime porte des lentilles de contact, les retirer, si possible ; consulter un médecin en cas d'irritation des yeux.

d) après ingestion : rincer la bouche avec de l'eau courante ; ne pas faire vomir ; si la victime est consciente faire boire de l'eau en petites portions (env. 0,2÷0,3l) ; si la personne est inconsciente, ne rien donner à sa bouche ; si la victime se sent mal, consulter un médecin ;

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

a) Moyens d'extinction appropriés : Courants d'eau dispersés, extincteurs en poudre, mousse résistant à l'alcool.

b) Moyens d'extinction inappropriés : Eviter les forts courants d'eau qui sont susceptibles à propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'explosion d'un récipient risque de se produire pendant un incendie., Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes :

- utiliser les vêtements de protection, des gants de protection, des lunettes de protection et des masques anti-poussière lors de l'élimination du produit

6.1.2. Pour les secouristes :

- éviter l'inhalation des vapeurs / des poussières de produits lors de l'élimination du produit

- utiliser des lunettes de protection bien ajustées et adhérentes, les gants de protection et les vêtements de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- en cas de grandes fuites dans l'eau ou dans le sol, informer les services appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Recommandations pour prévenir de la propagation des fuites :

- stocker et transporter dans des conteneurs bien fermés

- éliminer immédiatement le produit

- ne pas laisser pénétrer le produit dans l'eau ou dans le système de drainage

- rincer le lieu après l'élimination du produit ainsi que l'équipement qui été en contact avec le produit

6.3.2. Recommandation pour l'élimination des fuites :

- absorber avec un matériau absorbant non combustible (par exemple diatomite)

- recueillir dans des emballages bien fermes et marqués

- éliminer toutes les sources possibles d'incendie, ne pas fumer

6.3.3. Autres informations :

Néant

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Recommandations générales :

- éviter les décharges électriques et électrostatiques

- ne pas permettre la formation des concentrations de vapeurs/ de poussières du produit dans l'air dont les mélanges avec de l'air peuvent être explosifs, ainsi que des concentrations dépassant les valeurs spécifiées aux normes d'hygiène.
- assurer un accès facile aux moyens d'extinction et aux équipements nécessaires pendant l'élimination de la fuite de la substance

- éviter la contamination des yeux, de la peau et des vêtements

- éviter une exposition prolongée et répétée

7.1.2. Conseils sur l'hygiène de travail :

- éviter de créer et d'inhaler les vapeurs / les poussières de produit

- respecter les règles d'hygiène personnelle

- ne pas manger, boire, fumer pendant la manipulation du produit à l'exception des lieux destinés à ces activités ; se laver les mains avant les pauses et après la manipulation du produit ; si nécessaire, utiliser de la crème pour les mains

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- stocker le produit dans des locaux frais, secs et bien ventilés

- ne pas stocker près des produits alimentaires/ aliments pour animaux

- les emballages doivent être bien fermés et étiquetés

- pour des raisons de sécurité, le produit devrait être stocké dans les emballages d'origine

- protéger les emballages contre les dommages mécaniques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

78-83-1 isobutanol

VLEP Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

100-41-4 éthylbenzène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

64-17-5 éthanol

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

a) protection des yeux et du visage : en cas d'exposition fréquente, les lunettes de protection bien adhérentes au visage

b) protection de la peau : les vêtements de protection, les gants de protection (caoutchouc nitrile, épaisseur du matériau de 0,4 mm)

c) protection respiratoire : une bonne ventilation, en cas d'exposition fréquente, un masque absorbant, multi-gaz

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : pâte, couleur selon l'étiquette
- Odeur : non spécifié
- Seuil olfactif : non spécifié
- pH : non spécifié
- Température de fusion/congélation : non spécifié
- Point d'ébullition : 108°C
- Point d'éclair : non spécifié
- Température d'auto-inflammation : non spécifié
- Température de décomposition : non spécifié
- Température de combustion : non spécifié
- Taux d'évaporation : non spécifié
- Inflammabilité : 23°C
- Limites d'explosivité :
 - Inférieure : -
 - Supérieure :
- Pression de vapeur : non spécifié

- Densité de vapeur : non spécifié
- Densité : 1218 kg/m³ (15°C)
- Solubilité : non spécifié
- Coefficient de partage octanol / eau :
- Viscosité dynamique : non spécifié
- Viscosité cinétique : non spécifié
- Propriétés explosives : non spécifié
- Propriétés oxydantes : non spécifié

9.2. Autres informations :

- VOC: <780 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Le produit n'est pas réactif

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable chimiquement

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes informations disponibles

10.4 Conditions à éviter

Température élevée, sources d'inflammation, sources de chaleur, sources d'étincelles

10.5 Matières incompatibles

Aucunes informations disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

- oxydes de carbone
- gaz toxiques et fumées

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2. Informations sur d'autres menaces

11.2.1. Propriétés qui perturbent le fonctionnement du système endocrinien

- pas de données

11.2.2. Autres informations

- pas de données

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	FIC-HE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 202411.29	APP Primer Filler	Page 8 z 8

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.